

sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport présenté par André BIDAUD lors du Conseil Syndical du 14.10.2025









LE CADRE REGLEMENTAIRE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires récentes (décret n°2015-1827) supposent de modifier certains des indicateurs à intégrer dans le rapport.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est ainsi un outil d'information et de transparence. En ce sens, il doit obligatoirement comprendre un ensemble d'indicateurs techniques et financiers permettant d'atteindre ces objectifs d'information et de transparence.

SOMMAIRE

PARTIE 1 – Les faits marquants 2024

PARTIE 2 – Les indicateurs techniques

01. Le contexte	p. 7
02. La collecte des déchets ménagers et assimilés	p. 10
03. La collecte des déchets non ménagers	p. 22
04. Le bilan des déchets collectés par le SICTOM	p. 23
05. Le traitement des déchets	p. 24
06. Les impacts environnementaux et sanitaires	p. 28
07. L'emploi et les conditions de travail	p. 30
08. La communication et les relations avec les usagers	p. 32
09. La prévention des déchets	p. 35
10. Evolutions	p. 39
PARTIE 3 – Les indicateurs économiques et financiers	
01. Les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets	p. 41

02. Le budget, le coût du service et le financement.....

ANNEXES

p. 43

Partie 1

LES FAITS MARQUANTS 2024

Chiffres clés 2024

112 Agents titulaires — 23 intérimaires ETP (CDG)

Ordures ménagères : 207 kg/habitant

Collecte sélective (emballages + papiers + cartons) : 62 kg/habitant

Verre : 36 kg/habitant

Déchetterie : 325 kg/habitant / 252 305 entrées

Objets encombrants/épaves : 1,7 kg/habitant

Biodéchets : 2,8 kg/habitant Erreurs de tri : 9 kg/habitant

1 494 962 KM parcourus 643 956 LITRES DE GASOIL consommés

126 bornes dédiées à la collecte des déchets alimentaires sur 23 communes

En 2024, afin de répondre à la loi AGEC imposant aux collectivités de proposer à tous les usagers une solution de tri à la source des biodéchets, le SICTOM a souhaité équiper 23 communes de bornes dédiées. Ce service de proximité répond aux besoins des habitants qui n'ont pas la possibilité matérielle de composter à domicile ou qui ne le souhaitent pas. Cette collecte en apport volontaire concerne potentiellement 48 000 habitants.

Les bornes ont été implantées à proximité des regroupements d'habitations. Les foyers volontaires ont retiré un bioseau gratuit facilitant le tri des déchets alimentaires et leur transport jusqu'à la borne de tri. Ces bornes sont collectées chaque semaine, sur 3 jours. L'exutoire actuel est à Seuillet pour du compostage.



Nouvelles REP en déchèteries

Dès l'été 2024, le SICTOM s'est engagé dans le déploiement des nouvelles filières à Responsabilité Elargie des Producteurs dans ses 15 déchèteries : les jouets, les articles de sports et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin et en fin d'année, les déchets du bâtiment.

La mise en œuvre de ces nouvelles filières a représenté des investissements conséquents : 370 000 € de travaux et 400 000 € en matériel. Nous devrions obtenir des soutiens supplémentaires des éco-organismes auxquels nous sommes affiliés et éviter des coûts de traitement.



Partie 2

LES INDICATEURS TECHNIQUES

O1. LE CONTEXTE

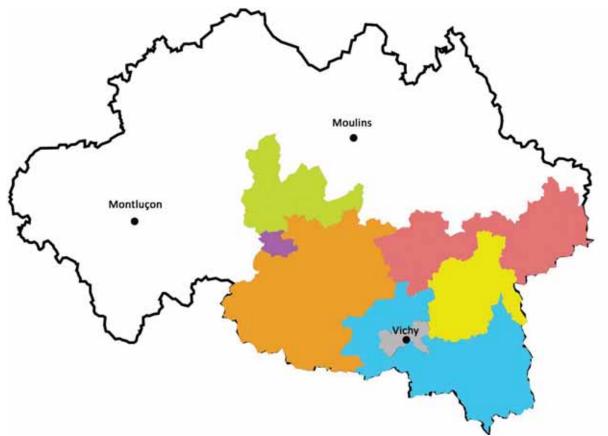
01.1. Présentation du périmètre

Le SICTOM Sud-Allier exerce sa compétence de service public de collecte des déchets depuis avril 1982 dans le sud du département de l'Allier.

Le SICTOM Sud-Allier regroupe désormais **149 communes** et compte **100 241 habitants** (population totale) dont 1 834 habitants avec les EHPAD.

Le SICTOM Sud-Allier collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur 136 de son territoire, les 13 communes adhérentes de l'ancienne CC Le Donjon Val Libre conservant leur service de collecte et traitement existant qui est toujours assuré par SITA-SUEZ.

Selon le type de collecte, le syndicat assure cette mission par ses propres moyens (en régie), ou en la confiant à des tiers.



Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne 59 communes Communauté d'Agglomération Vichy Communauté 36 communes Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire 27 communes Communauté de Communes Pays de Lapalisse 14 communes Communauté de Communes Bocage Bourbonnais 12 communes

Communauté de Communes Commentry Montmarault Néris les Bains 1 commune

01.2. Equipements



- ✓ Une Unité de Valorisation Energétique des Ordures Ménagères (UVE) à Bayet, exploitée par délégation de service public par LUCANE
- √ 15 déchetteries gérées par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) à Gannat, gérée par le SICTOM Sud-Allier
- ✓ Divers équipements implantés à Bayet : un quai de transfert pour la collecte sélective, une case pour le stockage des emballages en verre, une plateforme pour le stockage des végétaux collectés en déchetteries et dans l'attente de leur broyage puis de leur transfert en plateforme de compostage

01.3. Fonctionnement institutionnel

Le SICTOM Sud-Allier est administré par un Comité Syndical composé de 149 délégués (et 149 suppléants) désignés par les collectivités adhérentes.

Ils ont pour mission de relayer les décisions du SICTOM auprès des habitants de leur commune. Ils prennent part au vote pour toutes les décisions (budget, actions, tarifs...).

Le Comité Syndical est l'instance au sein de laquelle sont prises toutes les décisions concernant le SICTOM Sud-Allier. Il définit la politique du syndicat, vote le budget et décide des travaux à mettre en œuvre.

Le bureau est composé de 14 élus : 1 Président, 3 Vice-Présidents, 10 membres. Par ailleurs, 5 commissions et plusieurs groupes de travail sont formés pour préparer le travail du bureau et du Conseil Syndical.

Le SICTOM Sud-Allier est enfin représenté au sein de diverses instances telles que la Société Publique Locale Allier Tri, la Commission de Suivi de Site, l'association AMORCE.

Le Président et les 3 Vice-Présidents

Le Président prépare et exécute les décisions du Comité Syndical. Il ordonne et prescrit les dépenses. Il est assisté dans ses missions par 3 Vice-Présidents.



André BIDAUD Président du SICTOM Sud-Allier Maire de Chantelle

"Je suis partisan du changement dans la continuité, en prenant exemple sur Pierre COURTADON dont la devise était "rassembler et non diviser", en étant à l'écoute des 100 450 usagers de nos 149 communes et de nos 122 agents.

Après avoir intégré le Bureau en 1998, j'ai connu les importantes remises aux normes du SICTOM et ma petite expérience en tant que Vice-Président aux côtés de Pierre COURTADON me permet de concilier les attentes des agents et des usagers ainsi que les impératifs financiers."

3 Vice-Présidents vont l'accompagner durant ce mandat :



Claire MATHIEU-PORTEJOIE 1^{ère} Vice-Présidente Maire de Jenzat En charge du personnel



Jacques BLETTERY 2^{ème} Vice-Président Maire de St Nicolas des Biefs En charge des finances



Bernard DEVOUCOUX du BUYSSON 3ème Vice-Président Maire de Broût-Vernet En charge de la prévention des déchets et de la collecte sélective

Le Bureau Syndical

Le Bureau se compose du Président, des 3 Vice-Présidents et de 10 membres. Il peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical. Le Bureau se réunit régulièrement pour préparer les comités syndicaux, débattre des orientations du Syndicat et prendre des décisions. Les membres du Bureau sont :



Michel BONNEFILLE Ebreuil



Jacques de CHABANNES Lapalisse



Frédéric DUPONT St Germain des Fossés



Franck GONZALES Charmeil



Alain LASSALLE Le Breuil



Michel MAITRE Rongères



Eddy NOCART St Yorre



Noël PLANE Gannat



Henri PUJOS Sorbier



Roger VOLAT St Pourçain sur Sioule

02. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

02.1. Organisation du service de collecte

TYPE DE DECHETS	FREQUENCE COLLECTE	CAS GENERAL	CAS PARTICULIERS
Ordures ménagères	1 fois/sem. à 2 fois/sem.	Porte à porte	Bacs de regroupement sur les secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Emballages ménagers + cartons et papiers	1 fois tous les 15 jours ou toutes les 3 semaines	Porte à porte	Bacs de regroupement ou apport volontaire sur les secteurs où le porte à porte n'est pas réalisable
Verre	-	Apport volontaire	Porte à porte avec des conteneurs 1m³ sur roues pour certains professionnels
Déchets alimentaires	1 fois par semaine	Apport volontaire	23 communes concernées
Végétaux	-	Déchèteries	-
Encombrants et épaves automobiles	Collecte 1 fois/an pour chaque commune, sur inscription en mairie	Porte à porte	-
Autres déchets (DEEE, ferrailles)	-	Déchèteries	-
Déchets des professionnels (Redevance Spéciale)	1 fois/sem.	Porte à porte	Fréquences de collecte pouvant être variable selon les professionnels

02.2. La collecte des ordures ménagères et assimilés

Les ordures ménagères et assimilés (OMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les emballages et papiers.

02.2.1. Collecte des ordures ménagères

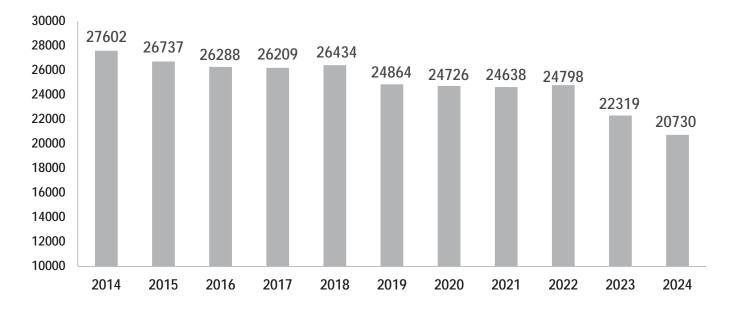
Les ordures ménagères sont constituées par tout ce qui reste lorsque les déchets ont été triés (compostage, collecte sélective, colonnes à verre, bornes textiles et déchetteries).

Ne sont pas compris dans la dénomination OMR:

- Les déblais, gravats, décombres de toute nature provenant de l'exécution de travaux,
- Les déchets contaminés provenant des établissements médicaux, paramédicaux et des professionnels libéraux.
- Les déchets d'activités de soins,
- Les déchets issus d'abattoirs,
- Les déchets spéciaux qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ne peuvent pas être éliminés par les mêmes traitements que les ordures,
- Les objets encombrants qui, en raison de leur dimension ou de leur poids ne peuvent pas être évacués lors de la collecte des ordures ménagères.



Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées



- >>> Entre 2014 et 2024, la baisse des tonnages d'OMR collectées sur le territoire s'élève à 25%.
- >>> En 2024, nous enregistrons une moyenne de 207 kg/hab.
- >>> Nous estimons la quantité de Déchets d'Activités Economiques (DAE) présents dans les OMR à 1468 tonnes en 2024, soit 15 kg/hab. Soit une moyenne estimée de 192 kg/hab. hors DAE.

Sur le plan régional, la moyenne est de 216 kg/hab. en 2022 (données ORDEC AuRA 2024 sur données 2022).

02.2.2 Collecte des emballages ménagers, papiers et cartons

Les matériaux recyclables concernés par la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (EMR) et papierscartons sont les suivants :

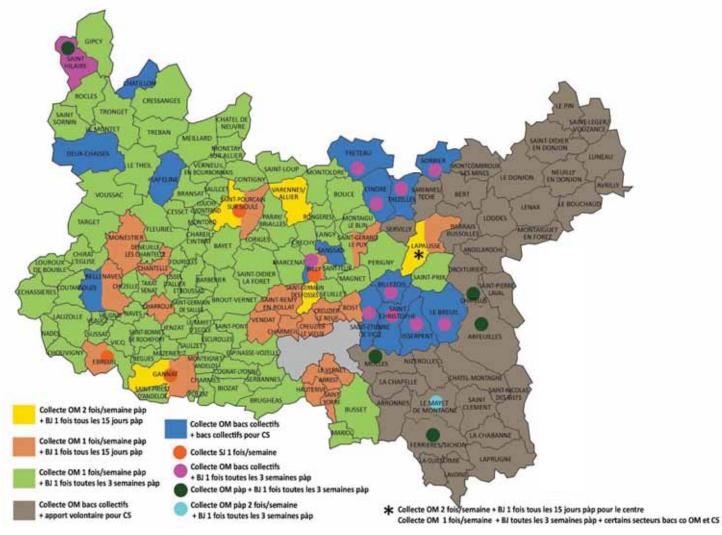
- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes, catalogues...),
- Cartons et cartonnettes d'emballages,
- Bouteilles et flacons en plastique, pots, barquettes, films et sacs plastiques,
- Briques alimentaires,
- Emballages métalliques en acier et aluminium.

Les emballages en verre (bocaux, bouteilles et pots) sont quant à eux uniquement collectés en apport volontaire dans les colonnes à verre implantées dans chaque commune.

Organisation Pré-collecte Collecte Tri Produits Verre Verre en vrac 3 650 T 4 767 T Papier carton Emballages + papiers + cartons déchetteries 1 206 T Plastique 243 T Acier 27 T Aluminium 927 T Erreurs de tri

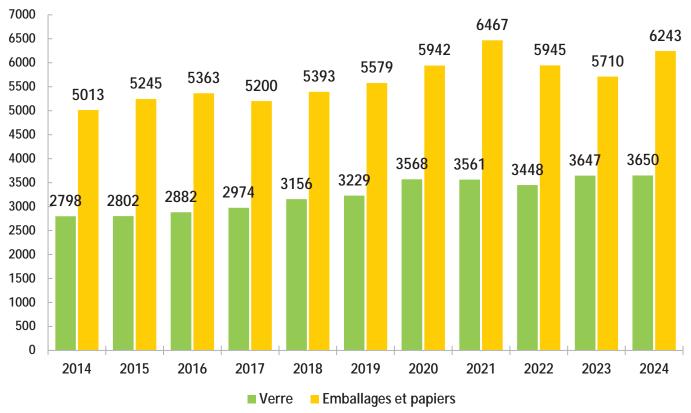


Répartition des communes par types de collecte





Evolution des performances de collecte sélective (hors refus de tri)

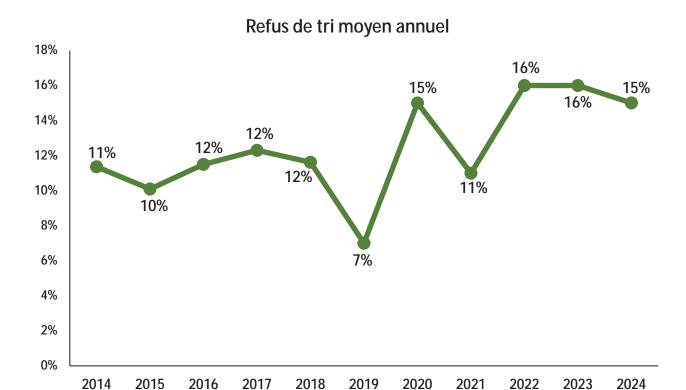


- >>> Entre 2014 et 2024, la hausse des tonnages d'EMR et papiers-cartons (hors erreurs de tri -refus-) collectés sur le territoire s'élève à 24,5%.
- >>> En 2024, nous enregistrons une moyenne de 62 kg/hab.
- >>> Entre 2014 et 2024, la hausse des tonnages d'emballages en verre collectés sur le territoire s'élève à 30%.
- >>> En 2024, nous enregistrons une moyenne de 36 kg/hab.

Au niveau régional, la moyenne des collectes sélectives est de 88 kg/hab. en 2022 (données ORDEC AuRA 2024 sur données 2022).



Evolution du taux d'erreurs de tri (refus)



La qualité de tri moyenne est très fluctuante ces dernières années avec une tendance à la hausse depuis 2021.

✓ Contrôles qualité des bacs et sacs jaunes

- 1. Vérification des bacs et sacs jaunes par les équipes de collecte et par les ambassadeurs du tri
- 2. Signalement des refus de collecte sur les postes GPS des bennes
- 3. Données traitées par le service collecte sélective
- 4. Sensibilisation des usagers

✓ Campagne de caractérisations effectuée par LEKO en novembre 2024

Une campagne de caractérisations a été effectuée par un prestataire via l'éco-organisme LEKO. 8 prélèvements ont été analysés afin d'obtenir une vue représentative de notre territoire. Il ressort que 30% de nos ordures ménagères sont encore constituées de collecte sélective...





02.2.3 Collecte des déchets alimentaires

Lancée en 2024, la collecte des déchets alimentaires s'effectue sur 23 communes grâce à 126 bornes dédiées. Les communes équipées sont situées dans un périmètre de 20 km autour de Bayet et d'une population de 900 habitants et plus. Il s'agit d'un service de proximité complémentaire au compostage individuel et partagé offrant la possibilité à l'ensemble des usagers concernés, soit un potentiel gisement de 48 000 habitants, de trier leurs déchets alimentaires à la source.

>>> En 2024 pour la première année de mise en place de cette collecte, nous enregistrons 134 tonnes, soit une moyenne de 2,8 kg/hab. potentiellement concerné par ce service.





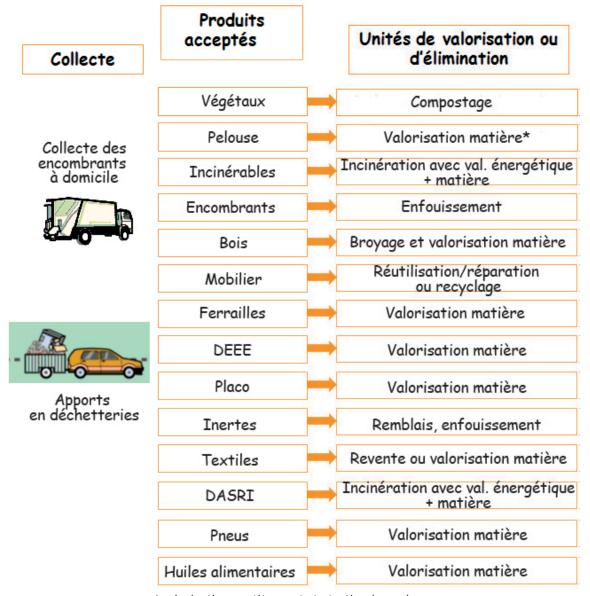
02.3. La collecte en déchetterie et les collectes encombrants-épaves

02.3.1 Collecte dans les 15 déchetteries

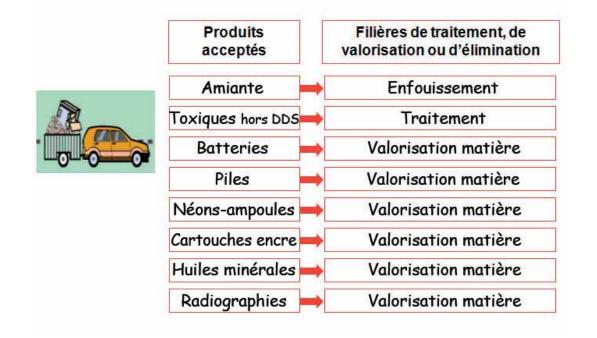
Horaires d'ouverture 2024

Horaires d'été : 1^{er} mars au 31 octobre – Horaires d'hiver : 1^{er} novembre au 29 février / Fermées dimanches + jours fériés

MATIN Fermée 8h15 - 12h	Déchetteries d'Ebreuil, de Gannat, de St Yorre, de Varennes sur Allier, de St Germain des Fossés, de St Prix							
MATIN Fermée 14h - 17h45 14h - 17h45			LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER APRES-MIDI Fermée 8h45 − 12h 13h30 − 16h45 14h − 17h45 Fermée 8h15 − 12h 8h15 − 12h Fermée 14h − 17h45 14h − 17h45 Fermée 8h15 − 12h Fermée 14h − 17h45 14h − 17h45 Fermée 8h45 − 12h 8h45 − 12h 8h45 − 12h 8h45 − 12h Fermée 8h45 − 12h 8h45 − 12h Fermée 14h − 17h45 14h − 16h45 14h − 16h45 <t< td=""><td>ETE</td><td>MATIN</td><td>Fermée</td><td>8h15 – 12h</td><td>8h15 – 12h</td><td>8h15 – 12h</td><td>8h15 – 12h</td><td>8h15 – 12h</td></t<>	ETE	MATIN	Fermée	8h15 – 12h				
Dechetres Dec		APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 16h45
Déchetteries de Tronget et Bellenaves LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI ETE MATIN Fermée 8h15 − 12h 8h15 − 12h Fermée Fermée 14h − 17h45 14h − 17h45 Fermée 8h15 − 12h HIVER MATIN Fermée 8h45 − 12h Fermée 13h30 − 16h45 13h30 − 16h45 Fermée 8h45 − 12h Déchetteries de Le Dorjour LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI Toute MATIN Fermée 8h15 − 12h Fermée 14h − 16h45 Fermée 14h − 16	HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h				
Fermal		APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45				
ETE MATIN Fermée 8h15 − 12h 8h15 − 12h Fermée 14h − 17h45 14h − 17h45 Refrmée Fermée 4h − 17h45 14h − 17h45 Fermée Fermée Permée Fermée Permée Permée Permée Bh15 − 12h Fermée Bh15 − 12h Permée Bh15 − 12h Bh15 − 12h MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI HIVER APRES-MIDI Fermée 14h − 17h45 Fermée 8h15 − 12h	Déchette	eries de Tronge	t et Bellenaves					
APRES-MIDI Fermée Bremée Fermée Fermée 14h - 17h45 14h - 17h45 Bremée Bh45 - 12h Bh45 - 12h Fermée Fermée Bh45 - 12h Bh45 - 12h Fermée Bh45 - 12h Bh45 - 12h Fermée Bh45 - 12h Bh45 - 12h			LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	ETE	MATIN	Fermée	8h15 – 12h	8h15 – 12h	Fermée	Fermée	8h15 – 12h
Déchet le la Dorighe la Dorighe le la Dorighe la Dorighe le la		APRES-MIDI	Fermée	Fermée	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermé
Déchet Fermée BATS-12h	HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée	Fermée	8h45 – 12h
Total MATIN Fermée 8h15-12h Fermée 14h-16h45 Fermée Fermée Remée Remé		APRES-MIDI	Fermée	Fermée	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée
Total MATIN Fermée 8h15-12h Fermée 14h-16h45 Fermée Fermée Remée Remé	Déchet	terie de Le Don	jon					
Toute Iannée MATIN Fermée 8h15-12h Fermée 8h15-12h Fermée 8h15-12h Fermée 14h-16h45 Fermée Fermée 14h-16h45 Fermée Permée 14h-17h45 Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée Permée 14h-16h45 Permée 14h-17h45 Permée 14h-17h45 Permée 14h-17h45 Permée 14h-17h45 Permée 14h-17h		•		MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Déchettes de Chantelle et de Monétay/Allier ETE MATIN Fermée Fermée Fermée 8h15 - 12h 8h15 - 12h Fermée APRES-MIDI Fermée 14h - 17h45 14h - 17h45 Fermée Fermée 14h - 16h45 HIVER MATIN Fermée Fermée 8h45 - 12h 8h45 - 12h Fermée 14h - 16h45 APRES-MIDI Fermée 13h30 - 16h45 Fermée Fermée 7 Fermée 13h30 - 16h45 Fermée Fermée 7 Fermée 13h30 - 16h45 Fermée 7 Fermée 13h30 - 16h45 Fermée 7 Fermée 13h30 - 16h45 13h30 - 16h45 1 Fermée 14h - 17h45 14h - 16h45 14h - 17h45 14h - 17h45 14h - 17h45 <td< td=""><td>Toute</td><td>MATIN</td><td>Fermée</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></td<>	Toute	MATIN	Fermée					
ETE MATIN Fermée Fermée Fermée 8h15 − 12h 8h15 − 12h Fermée APRES-MIDI Fermée 14h − 17h45 14h − 17h45 Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée 14h − 16h45 HIVER MATIN Fermée Fermée 8h45 − 12h 8h45 − 12h Fermée 13h30 − 16h45 Déchetter de St Gérand le Puy LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI ETE MATIN Fermée 8h15 − 12h 8h15 −	l'année	APRES-MIDI	Fermée	14h-16h45	Fermée	14h-16h45	Fermée	14h-16h45
ETE MATIN Fermée Fermée Fermée 8h15 − 12h 8h15 − 12h Fermée APRES-MIDI Fermée 14h − 17h45 14h − 17h45 Fermée Fermée Fermée 14h − 16h45 HIVER MATIN Fermée Fermée 8h45 − 12h 8h45 − 12h Fermée APRES-MIDI Fermée Fermée 8h45 − 12h 8h45 − 12h Fermée Déchetter de St Gérand le Puy LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI ETE MATIN Fermée 8h15 − 12h 8h15 − 12h 8h15 − 12h 8h15 − 12h APRES-MIDI Fermée 8h15 − 12h Fermée 14h − 17h45 14h − 17h45 <td< td=""><td>Déchette</td><td>eries de Chante</td><td>lle et de Monétay</td><td>/Allier</td><td></td><td></td><td></td><td></td></td<>	Déchette	eries de Chante	lle et de Monétay	/Allier				
MATIN Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée Fermée MATIN Fermée Fermée Fermée MATIN Fermée Fermée MATIN MARDI MARCREDI MATIN Fermée MATIN MARDI MERCREDI MATIN MARDI MERCREDI MATIN MATIN MARDI MERCREDI MATIN MATIN MARDI MERCREDI MATIN MATIN MATIN MARDI MERCREDI MATIN MATIN			,		MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER MATIN Fermée Fermée Fermée 8h45 − 12h 8h45 − 12h Fermée APRES-MIDI Fermée 13h30 − 16h45 13h30 − 16h45 Fermée Fermée 13h30 − 16h45 Déchettere de St Gérand le Puy LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI ETE MATIN Fermée 8h15-12h Fermée 8h15-12h 8h15-12h 8h15-12h 8h15-12h 14h − 16h45 HIVER MATIN Fermée 8h45-12h Fermée 8h45-12h 8h5-12h 8h15-12h	ETE	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	8h15 – 12h	8h15 – 12h	Fermée
APRES-MIDI Fermée 13h30 – 16h45 Fermée Fermée 13h30 – 16h45 Déchetterie de St Gérand le Puy LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI ETE MATIN Fermée 8h15-12h Fermée 8h15-12h 8h15-12h 8h15-12h 8h15-12h 8h15-12h 8h15-12h 14h – 17h45 14h – 16h45 14h – 17h45 14h – 16h45 14h – 17h45		APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermée	Fermée	14h – 16h45
Dechetter de St Gérand Puy ETE LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI ETE MATIN Fermée 8h15-12h Fermée 8h15-12h 14h - 16h45 14h - 16h45 14h - 17h45 14h - 16h45 14h - 17h45	HIVER	MATIN	Fermée	Fermée	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée
ETE MATIN Fermée 8h15-12h Fermée 8h15-12h SAMEDI HIVER MATIN Fermée 8h15-12h Fermée 14h – 17h45 14h –		APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée	Fermée	13h30 – 16h45
ETE MATIN Fermée 8h15-12h Fermée 8h15-12h 14h - 17h45 14h - 16h45 14h - 17h45 14h - 17h45 14h - 17h45 14h - 16h45 14h - 17h45	Déchette	erie de St Géran	nd le Puy					
APRES-MIDI Fermée 14h - 17h45 Fermée 14h - 17h45 14h - 17h45 14h - 17h45 14h - 16h45			LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER MATIN Fermée 8h45-12h Fermée 8h45-12h 8h45-12h 8h45-12h 8h45-12h 8h45-12h 8h45-12h 8h45-12h 13h30 − 16h45 SAMEDI ETE MATIN 8h15 − 12h	ETE	MATIN	Fermée	8h15-12h	Fermée	8h15-12h	8h15-12h	8h15 – 12h
APRES-MIDI Fermée 13h30 – 16h45 Fermée 13h30 – 16h45 SAMEDI ETE MATIN 8h15 – 12h 8h15		APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	14h – 16h45
Déchetteries de Bayet et Charmeil LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI ETE MATIN 8h15 − 12h 14h − 17h45 8h45 − 12h	HIVER	MATIN	Fermée	8h45-12h	Fermée	8h45-12h	8h45-12h	8h45 – 12h
ETE MATIN 8h15 - 12h		APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45
ETE MATIN 8h15 – 12h 14h – 17h45 14h – 17h45 14h – 17h45 14h – 17h45 14h – 16h45 HIVER MATIN 8h45 – 12h 9h15 – 12h	Déchette	eries de Bayet e	t Charmeil					
APRES-MIDI 14h- 17h45 14h- 16h45 HIVER MATIN 8h45 - 12h 8h45 - 12h <td></td> <td>•</td> <td>LUNDI</td> <td>MARDI</td> <td>MERCREDI</td> <td>JEUDI</td> <td>VENDREDI</td> <td>SAMEDI</td>		•	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER MATIN 8h45 – 12h 13h30 – 16h45 13h30 –	ETE	MATIN	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15 – 12h	8h15– 12h	8h15 – 12h
APRES-MIDI 13h30 – 16h45 16h45 13h30 – 16h45 16h45 13h30 – 16h45		APRES-MIDI	14h- 17h45	14h- 17h45	14h- 17h45	14h- 17h45	14h- 17h45	14h – 16h45
Déchetterie du Mayet de Montagne LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI ETE MATIN Fermée 9h15 – 12h 9h15 – 12h Fermée 9h15 – 12h 9h15 – 12h APRES-MIDI Fermée 14h – 17h45 14h – 17h45 Fermée 14h – 17h45 14h – 16h45 HIVER MATIN Fermée 8h45 – 12h 8h45 – 12h Fermée 8h45 – 12h 8h45 – 12h	HIVER	MATIN	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h	8h45 – 12h
ETE MATIN Fermée 9h15 – 12h 9h15 – 12h Fermée 9h15 – 12h 9h15 – 12h Fermée 9h15 – 12h 9h1		APRES-MIDI	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45
ETE MATIN Fermée 9h15 – 12h 9h15 – 12h Fermée 9h15 – 12h 9h15 – 12h Fermée 9h15 – 12h 9h1	Déchette	erie du Mayet d	e Montagne					
APRES-MIDI Fermée 14h – 17h45 14h – 17h45 Fermée 14h – 17h45 14h – 17h45 14h – 16h45 HIVER MATIN Fermée 8h45 – 12h 8h45 – 12h Fermée 8h45 – 12h 8h45 – 12h				MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HIVER MATIN Fermée 8h45 – 12h 8h45 – 12h Fermée 8h45 – 12h 8h45 – 12h	ETE	MATIN	Fermée	9h15 – 12h	9h15 – 12h	Fermée	9h15 – 12h	9h15 – 12h
		APRES-MIDI	Fermée	14h – 17h45	14h – 17h45	Fermée	14h – 17h45	14h – 16h45
APRES-MIDI Fermée 13h30 – 16h45 13h30 – 16h45 Fermée 13h30 – 16h45 13h30 – 16h45	HIVER	MATIN	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h	Fermée	8h45 – 12h	8h45 – 12h
		APRES-MIDI	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45	Fermée	13h30 – 16h45	13h30 – 16h45



^{*}valorisation matière =régénération/recyclage



Fréquentation (en nombre de passages)

Les 15 déchetteries du SICTOM Sud-Allier enregistrent **252 305 passages** dont **247 572 particuliers et 4 733 professionnels**, soit une fréquentation globale en augmentation de 2% par rapport à 2023.

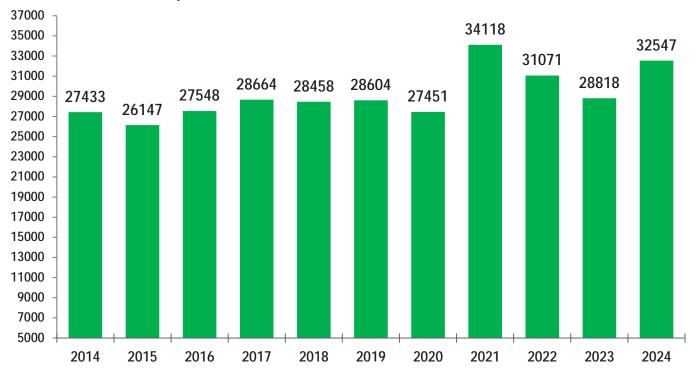
Quantités de déchets collectés (en tonnes)

	Flux	2024	Evolution en %
	Végétaux	13 132 Dont 1 810 tonnes dépôts communaux et enlèvements	+32%
	Déchets incinérables valorisés UVE Bayet*	720	+23%
	Bois	3 164	+28%
	Palettes	188	-
	Mobilier	1 839	-15%
	Cartons comptabilisés avec les emballages- papiers		
	Ferrailles	1 712	-1%
	DEEE	1 075	+10%
DECHETS	Batteries	21,7	-44%
VALORISES	Piles (y compris bornes dans communes)	12,3	-5%
	Huiles de vidange	53,1	+8%
	Huiles alimentaires	9,4	+19%
	Placo	395	-
	Pneus	101	+16%
	Jantes	32	-33%
	Néons-ampoules	2,2	-8%
	Cartouches encre	0,5	-
	Radiographies valorisées par Ligue Contre Cancer	0,7	-
	DASRI	1,4	-
	Sous-total déchets valorisés	22 459,3	+21%
	Inertes	5 183	+4%
	Encombrants	4 287	-14%
DECHETS NON	Amiante	113	-56%
VALORISES	Toxiques hors DDS	6	-34%
	DDS	96	+3%
	Sous-total déchets non valorisés	9 685	-6%
TOTAL D	ES APPORTS (sauf cartons)	32 547	+11%

^{*}Seules 644 tonnes de déchets incinérables ont été facturées en 2024 par LUCANE

En 2024, **7 620 rotations de bennes** ont été réalisées par le SICTOM.

Evolution des quantités de déchets collectées



La quantité de déchets déposée en déchetterie est en hausse de 11% pour atteindre en 2024 32 547 tonnes, soit une moyenne de 325kg/habitant.

>>> Entre 2014 et 2024, la hausse des tonnages de déchets de déchetteries collectés sur le territoire s'élève à 19%.

Au niveau régional, la moyenne enregistrée en 2022 est de 222 kg/hab. (ORDEC AuRA 2024 sur données 2022)

<u>Apports inertes à l'ISDI de Gannat</u>

L'installation de stockage de déchets inertes implantée à côté de la déchetterie de Gannat a accueilli 1 232 tonnes en 2024.

02.3.2. Collectes annexes





ENCOMBRANTS – Collecte annuelle gratuite à domicile, sur inscription

114 tonnes ont été collectées en 2024, un tonnage en légère hausse de 3% par rapport à 2023.

EPAVES – Collecte annuelle gratuite à domicile, sur inscription

En 2024, ce sont 36 **épaves**, soit **45 tonnes** qui ont été collectées. Un chiffre en baisse de 24% par rapport à l'année précédente.

TEXTILES, LINGE, CHAUSSURES – Collecte par points de regroupement (Le Relais et Emmaüs)



En 2024, **235 tonnes** ont été collectées. Un tonnage qui diminue de 36% par rapport à 2023.



REEMPLOI –Une petite dizaine de déchèteries participant à la collecte d'objets en bon état destinés à la Recyclerie de Cusset et au Secours Populaire St Pourçain/Varennes

En 2024, **16 tonnes** d'objets ont été dirigées vers la Recyclerie et vers le Secours Populaire ont été valorisées. -67% par rapport à 2023.

02.4. Evolution consommation carburant et km parcourus

POIDS LOURDS								
	2024			2023				
1 211 665 km	619 217 litres	1 214 958 km	635 635 litres	52,3 L/100 km				
-0,3%	-0,3% -2,6% -2,3% +1% -2% -3%							
	VEHICULES 3,5 TONNES et VEHICULES LEGERS							
	2024			2023				
283 297 km 24 739 litres 8,7 L/100 km 271 845 km 25 866 litres 9,5 L/10				9,5 L/100 Km				
+4,2%	-4,4%	-8,4%	+24%	+14%	-8%			

>>> En 2024, 650 044 litres de carburant ont été livrés pour un montant de 1 063 017,45 € TTC, soit un coût moyen de 1,64 € TTC/litre



03. LA COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS

Les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Toutefois, le SICTOM Sud-Allier peut prendre en charge leurs déchets assimilables aux déchets ménagers. Ce service est soumis à l'application d'une redevance spéciale, complémentaire de la TEOM et rendue obligatoire par la loi du 13/07/1992.

Les déchets produits par les entreprises, commerces, campings, collèges et lycées et EHPAD sont ainsi, en partie, collectés par le SICTOM Sud-Allier. Ce sont les Déchets d'Activités Economiques. Ils entrent dans le champ d'application de la redevance spéciale et d'un marché public pour la collecte des déchets en bords de route pour le compte du Conseil départemental de l'Allier. Depuis 2023, les communes sont également facturées pour leurs déchets communaux.

PRODUCTEURS AUTRES QUE LES MENAGES	NATURE DES DECHETS PRIS EN CHARGE	FINANCEMENT DU SERVICE	VOLUME COLLECTÉ 2023	EVOLUTION N/N-1	MODALITÉ DE FACTURATION
Industriels					
Campings	DAE		23 645,60 m ³	-16%	
Collèges Lycées	DAL	Convention	23 043,00 111	-1070	Redevance spéciale
Maisons de retraite					
Communes	OM		5 790,40 m ³	+48%	
CD 03	OM	Marché public	499,42 m ³	-22%	Tarif marché
Industriels hors territoire SICTOM (ViCo)	DAE	Convention	116,75 m ³	-64%	Redevance spéciale
TOTAL			30 052,17 m ³ Soit une estimation de 7 513 tonnes (250kg/m ³)	-9%	



04. LE BILAN DES DECHETS COLLECTES PAR LE SICTOM

04.1. Bilan global 2024 des déchets collectés

FLUX DE DÉCHETS	MODALITÉS DE COLLECTE	TONNAGES COLLECTÉS	DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS
Ordures ménagères dont redevance spéciale	PàP et AV	20 730 (estimation 1 468 T DAE)	UVE Bayet
Erreurs de tri	PàP et AV	927*	UVE Bayet
Verre	AV	3 650	O-I Manufacturing
Emballages Ménagers Recyclables (hors verre)	PàP et AV	6 243	Allier Tri
Déchets déposés en déchetteries		32 547	Repreneurs spécifiques
Biodéchets	AV	134	Ecovert Boilon
Encombrants	PàP	114	Echalier / ISDND Gaïa
Epaves automobiles	PàP	45	Echalier
Divers (textiles, réemploi)	AV	251	Repreneurs spécifiques
TC	OTAL	64 641 T (62 019 T en	2023) soit +4,2 %

^{*}Tonnes facturées par Lucane

En 2024, chaque usager du SICTOM Sud-Allier (pour les 149 communes) a, en moyenne, produit **645 kg de déchets ménagers et assimilés, soit 1,77kg/jour/habitant**.

Hors DAE, nous estimons la production moyenne à 630 kg de DMA/hab.

Au niveau régional, une moyenne de 526 kg/hab. de DMA ont été collectés en 2022 (ORDEC AuRA 2024 sur données 2022).



05. LE TRAITEMENT DES DECHETS

05.1. Traitement des ordures ménagères : UVE Bayet

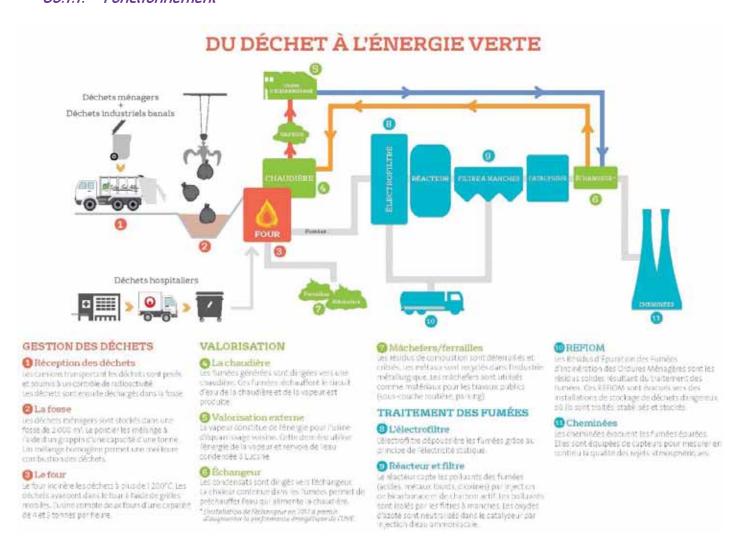
L'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique est confiée jusqu'en 2027 à la société LUCANE (groupe VEOLIA) dans le cadre d'une délégation de service public.

Equipée de deux fours fonctionnant 24h/24 et 7j/7, l'UVE a traité en 2024, 21 374 tonnes de déchets en provenance du SICTOM Sud-Allier mais aussi d'autres collectivités et d'entreprises ainsi que des déchets d'activités de soins à risques infectieux.

L'énergie récupérée de la combustion des déchets est valorisée sous forme de vapeur brute vendue à l'usine d'équarrissage voisine.

Les principales données concernant l'activité de notre délégataire, présentées ci-après sont issues du rapport d'activités 2024 LUCANE qui est disponible sur demande (contact@sictom-sud-allier.fr) et en téléchargement sur notre site Internet www.sictomsudallier.fr

05.1.1 Fonctionnement



05.1.2. Tonnages traités à l'UVE

✓ Récapitulatif des flux des entrées et des sorties

* Recapitulatif des flux des entrees et des sorties	
DECHETS ENTRANTS / SORTANTS	
Type de déchets	Tonnes
OM et assimilés du SICTOM SA, dont 20 730 OM	21 374
OM SICTOM NA	17 299
Apports Allier Tri (erreurs de tri)	3 486
DASRI	3 510
DAE	6 842
OM extérieures	5 715
Déchets détournés vers ISDND Gaïa Cusset	939
Total déchets incinérés	58 980
Sous-produits issus de l'incinération	
Métaux	Tonnages
Métaux ferreux	1 159
Métaux non ferreux	77
Total métaux valorisés	1 236
Mâchefers	Tonnages
Mâchefers produits	12 373
Total mâchefers expédiés	10 132
Déchets issus de l'incinération	Tonnages
REFIOM évacués vers ISDD SECHE Laval	1 699
Total REFIOM évacués	1 699
Valorisation énergétique	MWh
Vapeur produite	122 017
Vapeur autoconsommée	19 344
Vapeur vendue à l'équarrissage	76 465

05.1.3. Production et valorisation énergétique

	ENERGIE PRODUITE	ENERGIE VENDUE	ENERGIE AUTOCONSOMMEE	TOTAL ENERGIE VALORISEE	ENERGIE DELESTEE
	Energie MWh	Energie MWh	Energie MWh	MWh	Energie MWh
TOT. 2024	122 017	76 465	19 344	96 793	27 296
EVO	-2%	+3%	+1%	-3%	+21%

05.1.4. Flux de sous-produits

✓ Mâchefers

12 373 tonnes de mâchefers ont été produits (+4%) et 14 085 tonnes ont été valorisées (+34%) en 2024.

✓ REFIOM, ferrailles et non ferreux d'incinération

1 699 tonnes de REFIOM ont été produites en 2024 (+9,8%) et enfouies en Installation de Stockage gérée par le groupe Séché.

En 2024, 1 159 tonnes de métaux ferreux ont été récupérées (+9,5%) et 77 tonnes de métaux non ferreux (-21%).

05.1.5. Bilan énergétique

Nous notons que le taux de valorisation globale de Lucane sur l'année 2024 est de 78%.

05.2. Traitement des emballages ménagers recyclables : centre de tri

Avant d'être acheminés vers le centre de tri, les emballages ménagers recyclables collectés sont déchargés au quai de transfert situé à Bayet.

Depuis mai 2019, nos emballages et papiers sont orientés vers le centre de tri départemental géré en SPL, Allier Tri, situé à Chézy.



05.2.1. Fonctionnement

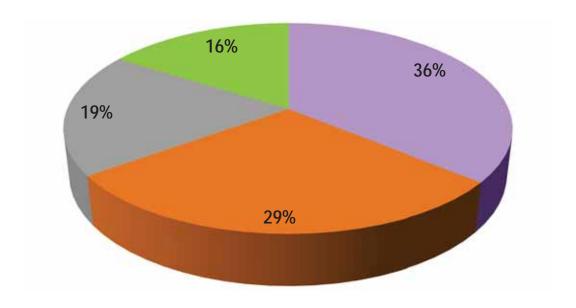
Sont admis sur le site :

Les emballages et papiers issus des collectes sélectives en porte à porte (bacs et sacs jaunes), par bacs de regroupement et points d'apport volontaire : depuis mai 2019, 100% des emballages et des papiers.

Le centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri, qui sont incinérées à l'UVE de Bayet, et de trier les emballages et les papiers pour les conditionner (mise en balle), les stocker puis les orienter vers les industriels du recyclage. Tout au long de l'année, 18 caractérisations sont effectuées au centre de tri



05.3. Répartition des modes de traitement des DMA



■ Valorisation matière ■ Valorisation énergétique ■ Enfouissement ■ Valorisation organique

La majeure partie des déchets collectés par le SICTOM Sud-Allier est dirigée vers des unités de valorisation matière.

Seuls 19% des déchets collectés ne sont pas valorisés et sont acheminés en installations de stockage (ISDND et ISDD pour les REFIOM), un chiffre stable depuis quelques années.

05.4. Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

En 2024, 10 573 tonnes de déchets (dont la part de REFIOM correspondant à la quantité de déchets apportée par le SICTOM Sud-Allier à l'UVE de Bayet et les OM détournées lors de ses arrêts techniques) sont dirigées vers les installations de stockage.

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage est de 99,46 (108,47 en 2023).

Ces indices sont calculés de la manière suivante : tonnages collectés en 2010 = indice 100 (tonnages année N *100)/tonnages 2010 = indice année N

Les REFIOM sont issus de la neutralisation des gaz acides et toxiques de l'incinération des déchets, par des réactifs comme le bicarbonate de sodium.

Ils contiennent également les cendres volantes captées lors de la filtration des fumées et les boues issues de la filtration des eaux de lavage des fumées.

Entre 2023 et 2024, la production de REFIOM est en légère hausse de 9,8% sur l'UVE de Bayet.

06. LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

06.1. Unité de valorisation énergétique des ordures ménagères de Bayet

Le délégataire de l'usine d'incinération, LUCANE, est certifié :

- ISO 9001 pour la qualité de service
- OHSAS 18001 pour la santé et la sécurité au travail
- ISO 14001 pour la protection de l'environnement
- ISO 50001 pour la maitrise et la valorisation des ressources énergétiques

06.2. Mesures prises pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des agents du SICTOM Sud-Allier

Dans le cadre de sa démarche de prévention, le SICTOM Sud-Allier a créé, en 2018, un groupe de travail pour élaborer son document unique avec les 4 assistants de prévention.

Au 31 décembre 2024, celui se compose :

- D'un assistant de prévention chargé du contrôle des matériels roulants,
- D'un assistant de prévention chargé du contrôle du site de Bayet (déchetterie, bâtiment administratif, quai de transfert),
- D'un assistant de prévention chargé du contrôle des collectes
- D'un assistant de prévention chargé du contrôle des déchetteries

La première mission du groupe de travail consistait à centraliser l'ensemble des documents et la mise en forme des travaux de recensement des risques réalisés par les assistants de prévention.

- Un classeur concernant les agents et les documents associés à leurs missions :
 - 1) Formation Initiale de sécurité
 - 2) Document unique Fiches de poste
 - 3) Autorisations habilitations
 - 4) Instructions sécurité
 - 5) Règlement intérieur
 - 6) Communication Personnel
 - 7) Registre de l'Inspection du Travail
 - 8) Registre du Médecin de Prévention Aptitudes médicales
 - 9) Plans d'organisation évacuation
 - 10) Plan d'actions
- Un classeur concernant les bâtiments, les installations et l'univers de travail :
 - 1) Registre des vérifications périodiques
 - 2) Rapports des vérifications périodiques
 - 3) Rapport de surveillance du site
 - 4) Carnets de maintenance

- Un classeur concernant les interventions des salariés d'entreprises extérieures, les chauffeurs/livreurs, etc...
 - 1) Protocole fournisseurs
 - 2) Protocoles administrés
- Plans de prévention

Le groupe de travail ne s'est exceptionnellement pas réuni au cours de 2024.

3 assistants de prévention ont bénéficié de 2 jours de formation continue et 1 assistant à bénéficier de 5 jours de formation obligatoire.

Au cours de cette année 2024, le SICTOM a engagé 32 054 € afin de renouveler ou d'améliorer les équipements de protection individuelle (gants, tenues de travail, lunettes, chaussures...).



07. L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE **TRAVAIL**

Tableau des effectifs au 31.12.202 07.1

Extrait du compte administratif 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	SECTION OF STREET	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
	M	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		16,00	0,00	16,00	14,00	0,00	14,00	
Adjoint administratif	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Adjoint administratif principal 1ère classe	С	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00	
Adjoint administratif principal 2ème classe	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,0	
Apprenti	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,0	
Attaché Hors Classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,0	
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,0	
Rédacteur	В	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,0	
FILIERE TECHNIQUE (c)		111,00	1,00	112,00	95,00	3,00	98,0	
ADJOINT TECHNIQUE	С	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	С	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,0	
Adjoint technique	С	26,00	0,00	26,00	23,00	0,00	23,0	
Adjoint technique principal 1 ère classe	С	39,00	1,00	40,00	36,00	0,00	36,0	
Adjoint technique principal 2ème classe	С	20,00	0,00	20,00	17,00	0,00	17,0	
Agent de maîtrise	С	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,0	
Agent de maîtrise principal	C	15,00	0,00	15,00	14,00	0,00	14,0	
Ingénieur Hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,0	
Technicien territorial	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,0	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	00,0	0,00	0,00	0,00	0,0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
	131.	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (I)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	
Adjoint d'animation	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Adjoint d'animation 2 ème classe	С	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE POLICE (J)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (K)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + l + J + k + l)		130,00	1,00	131,00	112,00	3,00	115,00	

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTE9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine

Le SICTOM a également fait appel à 93 agents intérimaires (Centre de Gestion d'Yzeure et autres prestataires) au cours de 2024 (-6.06 % par rapport à 2023) représentant à l'année 23 agents à équivalent temps plein pour pallier le remplacement de son personnel titulaire (départs en retraite, disponibilité, absences pour maladie, accidents de service, congés, RTT, etc...).

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unhé, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesunée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques 1 quotité de temps de travail 7 période d'activité dans l'année

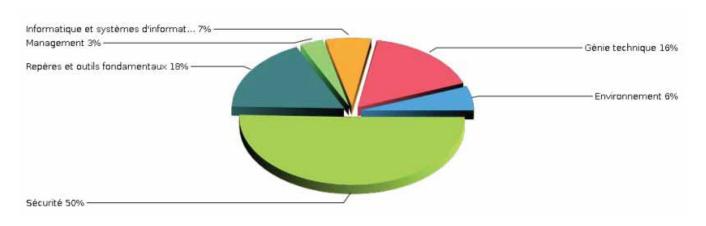
Exemple : un agent à temps plan (quotité de travail * 100 %) présent toute l'année correspond à 0.0 ETPT : un agent à temps partiel, à 00 % (quotité de travail * 80 %) présent toute l'année (ex : CDD de 6 mois, reoutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0.8 * 6 / 12).

(5) Emplios dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

7.2. Formations réalisées en 2024

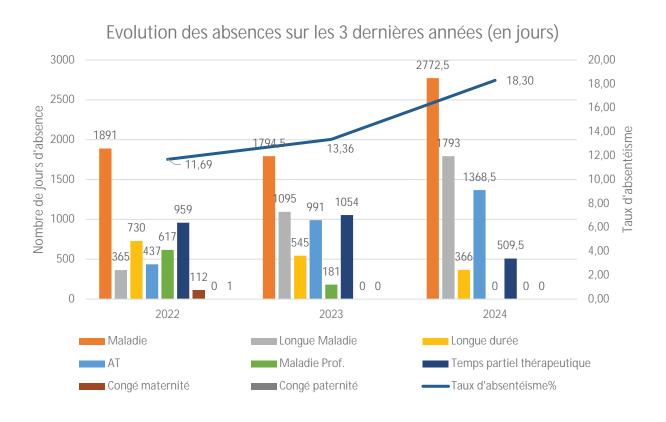
Type de formation	Nombre d'agents formés	Dont encadrants	Nombre de jours
Formation de perfectionnement	2	0	1,5
Formation statutaire (Intégration, 1 ^{er} emploi, tout au long de la carrière)	21	2	66
Préparation concours/examens	/	/	/

Formations liées principalement au travail en sécurité (habilitation électrique, CACES, FCO, FIMO, etc...).



07.3. Absentéisme (maladie – accident du travail...)

Extraits du rapport d'absentéisme assurance statutaire RELYENS ex Sofaxis



08. LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

08.1. Outils de communication



Site Internet <u>www.sictomsudallier.fr</u> 291 320 connexions et 27 240 utilisateurs



563 abonnés, 25 958 lectures des publications





En ligne 3 vidéos : compostage, valorisation des végétaux et fonctionnement UVE. 759 vues

08.2. Actions de communication, sensibilisation et animations



Participation à la fête de la nature, organisée par la communauté de communes St Pourçain Sioule Limagne et par la commune de St Pourçain/Sioule : nettoyons la nature, création d'un hôtel à insectes et confection de bombes à graines avec le conseil municipal d'enfants de la commune – Distribution de broyat à Bayet et Escape Game pour la journée familles de la fête de la nature



Participation aux repair cafés du FabLab de Lapalisse



Participation à la Faites de la Récup' avec Vichy Communauté



Organisation de 13 séances de la Guerre du Tri n'aura pas lieu avec le Petit Théâtre Vert pour les établissements scolaires pour 2500 élèves de 44 établissements



Organisation de visites de l'UVE de Bayet et d'une journée portes ouvertes : près de 200 visiteurs





09. LA PREVENTION DES DECHETS

09.1. Indice de réduction des déchets

09.1.1. Indice de réduction des OMA

Par rapport à 2010, **l'indice de réduction des OMA est de 83,14.** Par ailleurs, depuis 2018, sont inclus les déchets collectés sur le nouveau périmètre du syndicat (149 communes contre 136 auparavant).

09.1.2. Indice de réduction des DMA

Par rapport à 2010, l'indice de réduction des DMA est de 100,03. A noter l'ajout de la collecte des biodéchets en apport volontaire en 2024. Par ailleurs, depuis 2018, sont inclus les déchets collectés sur le nouveau périmètre du syndicat (149 communes contre 136 auparavant).

Ces indices sont calculés de la manière suivante : tonnages collectés en 2010 = indice 100 (tonnages année N *100)/tonnages 2010 = indice année N

09.2. Actions de prévention

✓ Compostage – Gestion des déchets verts

Contexte réglementaire :

La loi AGEC a fixé l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, dont les particuliers, au 31 décembre 2023.

Le SICTOM Sud-Allier devra ainsi intensifier ses actions portant sur le compostage dans les années à venir, tant à destination des particuliers que des gros producteurs comme les EHPAD et restaurants scolaires.

Compostage individuel



En 2024, 6500 composteurs ont été distribués gratuitement par le SICTOM avec une formation pour chaque foyer.

Depuis 2009, environ 30% de nos foyers équipés de composteurs.

Les déchets organiques représentent encore environ 15% du contenu de nos ordures ménagères.

Compostage partagé



A ce jour, 50 sites de compostage partagé sont actifs sur le territoire et concernent des hameaux, pieds d'immeubles, lotissements ou bourgs. 400 foyers sont engagés dans cette démarche.

Nous pouvons estimer à 30 tonnes la quantité de déchets détournés des ordures ménagères par ce biais.

Compostage en établissements



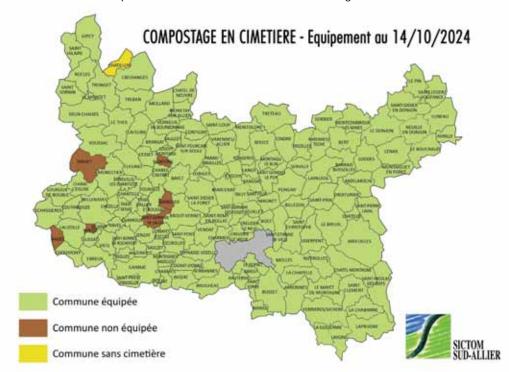
130 sites sont en fonctionnement (cantines scolaires, EHPAD, campings...). Une première estimation des déchets détournés via le logiciel Logiprox (mise en service fin 2021) : 70 tonnes/an.

Un guide pratique a été créé pour accompagner les structures à la mise en place du compostage.

Parallèlement, le syndicat facture les déchets communaux via la redevance spéciale. Cette annonce contribue à la sensibilisation des collectivités pour généraliser le tri et une gestion optimale des biodéchets. Les ambassadeurs tri prévention ont ainsi effectué plusieurs visites/formations et diagnostics sur place.

Gestion des déchets verts

96% des cimetières du territoire sont équipés d'au moins un point de séparation des déchets organiques permettant d'éviter de jeter la terre, les fleurs et plantes fanées avec les ordures ménagères.





Accompagné par deux associations partenaires, Les Jardiniers du Bourbonnais et Les Amis des Arbres, le SICTOM sensibilise régulièrement les usagers à une gestion in situ des déchets verts via le mulching, le broyage, le paillage, les haies sèches et le compostage.

Ce sont en effet plus de 10 000 tonnes de végétaux qui ont été déposées en déchèteries en 2024.

Dans un premier temps destiné aux déchets verts des communes, deux broyeurs ont été acquis par le SICTOM et mis à disposition depuis mai 2022. L'objectif étant de réduire les quantités de végétaux apportés par les communes en déchetteries et dans les dépôts.

Une nouvelle campagne de communication dédiée aux communes a été diffusée courant 2023 afin de les inciter à solliciter le prêt de ce matériel et à proposer ce service de proximité à leurs usagers.

En 2024, 32 prêts ont été enregistrés pour 191 heures d'utilisation : 6 120 m3 de végétaux broyés sur place.

✓ Développement du Stop Pub



La mise à disposition d'adhésifs Stop Pub se poursuit avec des relais dans les communes et associations. Des campagnes de sensibilisation sont également diffusées régulièrement, notamment via les réseaux sociaux.

Nous estimons à 15% la part de foyers équipés d'un Stop Pub.

✓ Développement des manifestations éco-responsables

74 associations et collectivités ont signé une convention de partenariat avec le SICTOM en 2024, s'engageant ainsi à mettre en œuvre les gestes de réduction et de tri de leurs déchets lors des manifestations. Via cette convention, les structures bénéficient de gobelets réutilisables ou d'une participation pour l'acquisition de gobelets réutilisables personnalisés.

✓ Développement du réemploi



En marge des locaux réemploi présents dans une dizaine de déchetteries ainsi que des stands de sensibilisation, le SICTOM sensibilise le grand public au réemploi via des Repairs Cafés organisés avec les FabLab locaux et grâce à des ateliers ludiques lors des manifestations locales.

10. EVOLUTIONS

Le Groupement d'Autorité Concédante dont le Sictom Sud Allier est pilote a finalisé en 2024 son cahier des charges en vue de la consultation pour la future Délégation de Service Public (2026/2046 voire 2051). Au total 6 collectivités sont engagées dans ce projet d'envergure dont l'estimation prévisionnelle avoisine les 140 millions de travaux. Le nouveau contrat de concession vise, d'une part, la rénovation de l'usine actuelle et, d'autre part, son agrandissement. Elle accueillera les déchets ultimes des ménages du département de l'Allier et de l'ouest Saône et Loire à horizon 2030. Ce projet répondra aux exigences réglementaires du zéro enfouissement des déchets et ce pour le service public des déchets ménagers.

Les collectivités œuvrent quotidiennement afin de baisser leur production de déchets ultimes dans les prochaines années. La capacité de la nouvelle usine a donc été dimensionnée en tenant compte de cette prospective. Le nouvel UVE pourra traiter jusqu'à 115 000T de déchets/an. 80% de la capacité seront réservés aux déchets des ménages des 6 collectivités et 20% du « vide de four » permettra d'accueillir des déchets d'activité économique produits localement mais aussi des déchets de soins à risque infectieux.

Le projet a été conçu de manière à pouvoir, le cas échéant, démanteler l'une ou l'autre des deux anciennes lignes de production. L'usine pourra donc être modulée en fonction de l'évolution de la production des déchets.

La valorisation énergétique sera améliorée avec la production d'électricité. La fourniture de vapeur à l'équarisseur voisin sera confortée.

A savoir que la négociation est en cours. L'objectif est de signer le nouveau contrat en début d'année 2026.

Encore trop d'emballages et de biodéchets sont collectés dans les déchets résiduels.

Ainsi, en fin d'année 2024, les équipes du Sictom ont travaillé sur un plan d'optimisation des tournées sur une trentaine de communes. L'objectif : augmenter les fréquences de collectes des emballages et diminuer celles des déchets ultimes destinés à l'incinération. Cette nouvelle organisation a été accompagnée par un renforcement de la distribution de composteurs individuels et de bornes pour traiter les déchets alimentaires des villes.

Autre innovation : la fourniture des sacs transparents et d'un bac pour les déchets ultimes à tous les foyers de l'expérimentation. L'idée : faire prendre conscience aux usagers de la performance de leur tri.

Le bilan sur le premier semestre 2025 de cette expérimentation est probant. Il a été constaté une réorientation des déchets dans les bonnes filières. Les déchets résiduels ont chuté de manière significative sur les communes concernées.

Le service évolue pour s'adapter aux nouvelles consignes du tri même si on peut déplorer que la production globale de déchets ne baisse pas...

Partie 3

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

01. LES MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

01.1. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

NATURE DES PRESTATIONS DE COLLECTE	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC
Collecte en porte à porte (OM)	
Collecte par bacs de regroupement (OM)	
Collecte sélective en porte à porte et par bacs de regroupement	
Collecte des encombrants et épaves	Régie SICTOM Sud-Allier
15 déchetteries (haut de quai = gardiennage Bas de quai = transfert des bennes vers lieux de traitement ou regroupement des produits enlevés)	
Installation de Stockage de Déchets Inertes de Gannat	
Traitement par incinération UVE de Bayet	DSP avec LUCANE
Traitement spécifique pour chaque type de produits La collecte primaire desdits produits étant assurée en régie	Prestations de service pour tous les déchets spéciaux
13 communes de l'ex CC Le Donjon Val Libre	è
Collecte des OM	
Collecte sélective PAV	Prestation de service avec SUEZ
Traitement par enfouissement des OM (ISDND Gaïa, Cusset)	



NOM DE	(ONTRALE) ECHEANCE		MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS €TTC		
L'ENTREPRISE	PRESTATION	DUREE			2024
LUCANE	Traitement des déchets ménagers (OM + incinérables déchèteries)	DSP 20 ans	31/12/2027	3 663 185 €	3 425 663 €
GAIA AVENIR	Traitement des encombrants non valorisables de déchèteries (hors détournements)	Marché 4 ans	30/11/2025	611 095 €	559 577 €
ECOVERT BOILON	Traitement des déchets verts	Marché 4 ans	31/12/2023	258 €	-
PIROUX FILS	collectés en déchèteries	Marché 4 ans	31/12/2023	19 706 €	34 171 €
ECOVERT BOILON	Traitement du bois collecté en	Marché 4 ans	31/12/2023	59 973 €	-
SRB	déchèteries	Marché 4 ans	31/07/2025	74 099 €	74 092 €
ONYX ARA	Traitement des DDS collectés en déchèteries	Marché 4 ans	24/07/2026	10 332 €	20 205 €
ONYX ARA	Traitement amiante	Marché 4 ans	10/04/2024	28 418 €	12 112 €
CMSE CERF	collectée en déchèterie	Marché 4 ans	10/04/2028	-	16 884 €
COVED	Traitement plâtre collecté en déchèteries	Marché 4 ans	31/12/2022	49 545 €	-
	TOTAL SSA			4 516 611 €	4 142 704 €
	13 communes de l	'ex CC Le Donjor	ı Val Libre		
	Collecte + traitement des OM			141 300 €	140 729 €
SUEZ	Collecte et traitement des emballages et	20/03/2026	Régie SICTOM	Régie SICTOM	
SUEL	Collecte et traitement du verre	- Marché 4 ans	20/03/2020	Régie SICTOM	Régie SICTOM
	Collecte et traitement déchets déchèterie Le Donjon			76 803 €	59 759 €
	TOTAL 13 communes			218 103 €	200 488 €

02. LE BUDGET, LE COUT DU SERVICE ET LE FINANCEMENT

02.1. Dépenses du service (chiffres tirés des comptes administratifs 2024)

BUDGETS	SECTIONS D'INVESTISSEMENTS	SECTIONS DE FONCTIONNEMENT
Syndical – général TTC	3 242 398,11 €	20 301 073,10 €
Collecte sélective (annexe) HT	679 907,55 €	3 136 680,90 €
Location usine (annexe) HT	4 825 233,24 €	783 391,80 €
Prestations aux professionnels (annexe) HT	33 710,76 €	225 683,93 €

02.2. Modalités de financement (état des recettes par budget)

NATURE DU FINANCEMENT DU SERVICE	MONTANT EN EUROS
Budget syndical	
- Reversement budget annexe + remboursement personnel	- 1 577 405,20 €
- FCTVA	- 112 750,56 €
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères + autres	
communes extérieures + ViCo	- 15 585 665,22 €
- Redevance spéciale professionnels + communes	- 1 030 128,86 €
- Ventes matières	- 416 231,90 €
- Amortissements, produits cessions (chap. 72 et 77)	- 60 791,10 €
- Subventions + soutiens éco-organismes	- 124 285,13 €
- Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)	- 4 850 734,26 €
- Enlèvements exceptionnels	- 31 993,99 €
- Vente vapeur	- 807 130,24 €
- Refacturation SNA + Allier Tri + VALTOM + SBA	- 3 634 385,90 €
Budget collecte sélective HT	
- Redevance spéciale carton	- 50 914,94 €
- Subvention budget général	- 1 155 000,00 €
- Aides CITEO - LEKO	- 1715716,72€
- VENTES MATIERES	- <i>179 156,48</i> €
Verre	- 82 496,39 €
Acier CS	- 87 515,18 €
➤ Alu	- 6 421,77 €
Papier carton	- 1 757,14 €
▶ PEHD	- 966,00 €
- Résultat antérieur y compris affectation (002+001+1068)	- 179 751,62 €
- Remise de fin d'année Allier Tri	- 29 934,62 €

Budget location usine		
- Subvention équilibre budget général	-	750 000,00 €
- Redevance d'Utilisation des Ouvrages (RUO) versée par le	-	657 937,38 €
délégataire		
- Redevance d'intéressement 2024	-	447 594,49 €
 Frais de contrôle des installations 	-	78 430,00 €
 Fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurés 	-	280 697,32 €
- Résultat antérieur y compris affectation	-	3 117,26 €
Budget prestations aux professionnels		
- Apport en déchetteries + marché conseil départemental	-	117 739,85 €
Allier		
 Résultat antérieur y compris affectation 	-	26 322,70 €
 Subvention équilibre budget général 	-	95 000,00 €
 Vente matières 	-	17 400,69 €

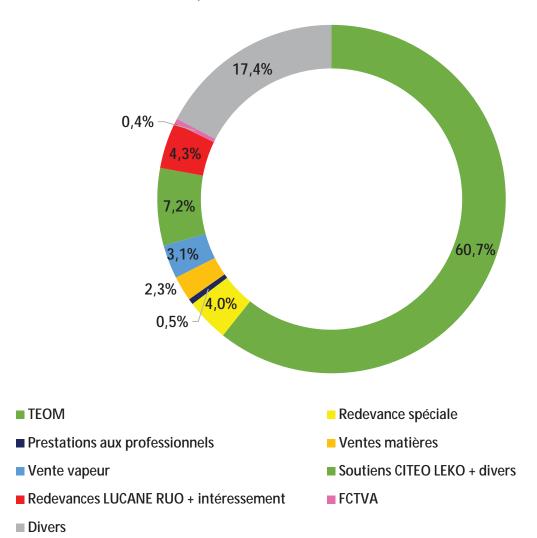
02.3. Coût par habitant et par an

		2024			
		Zone 1 Avec collecte pàp 1 fois/semaine	Zone 2 Avec collecte pàp 2 fois/semaine	Zone 3 Avec collecte pàp 3 fois/semaine	Zone 4 Avec collecte par conteneurs
TOTAL (coût par habitant et par an)	Montant appliqué pour 2023	152,74€ 158,70€	158,71€ 164,90 €	160,70€ 166,97€	137,70€ 143,07€

Le montant de référence par habitant a été de 158,70€, en hausse de 3,9%.



02.4. Aides perçues et recettes de valorisation (budget général + budget collecte sélective)



Répartition des recettes de fonctionnement

02.5. Redevance spéciale pour les déchets non ménagers



Comité Syndical du 06/06/2023

ANNEXE Nº2

Tarifs applicables aux déchetteries du Sictom "Sud Allier" pour les végétaux, gravats et déchets mélangés à compter du <u>**Jer ianvier 2024**</u>

TARIF APPLICABLE AUX PARTICULIERS

Aucune tarification n'est applicable aux apports effectués par les particuliers saut <u>dépôts déchets verts</u> sur plate-forme et amiante

TARIF APPLICABLE AUX ARTISANS ET COMMERCANTS

Tous les apports de déchets sus-visés en objet, générés par une activité commerciale ou artisanale se verront appliquer une facturation conformèment aux tarits suivants :

Nature des produits	Tarifn*	Prix HT	Demitarif	
nature des produis	ianin	2023	2024	applicable
Déchets: végétaux - garvats - encombrants - incinér mélangés - bois - plâtre	ables - déchets			
Voiture particulière avec ou sans remorque	1	20,35	21,75	нон
Fourgon < à 3.5 tonnes de PTAC	2	41,70	44,60	22,30 €
Fourgon + remorque ou camion plate au avec ou sans remorque jusqu'à 3.5 tonnes ou fourgon rallongé ou surélevé	3	60,15	64,35	32,18 €
Pour véhicules > à 3.5 tonnes de PTAC (pesage obligatoire)	4	120,40	1 28,85	64,43 €
Pneus véhicules de tourisme (sous conditions) 4 par an par toyer	0	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Déchets papier, carton, fermille et mobilier si benne écomobilier dans la déchetterie		Gratuit	Gratuit	NON
Tous types d'apports	0			
Déchets huile de vidange	5	0,55 €/L	0,60 €/L	нон
Tarif apport déchets inertes ISDI Gannat, se référer à la plaque de tare au véhicule (charge utile).	Pour tout apport supérieur à 5 tonnes cumulé par jour	3,750	4,00	нон
piaque de idie av ventade (dratge ville).	Pour tout apport inférieur à 5 tonnes	Forfait 20,35	Forfait 21,75	NON

Nota : les D.D.S. générés par une activité professionnelle ne sont pas acceptés en déchetteries

TARIF APPLIC ABLE AUX PARTICULIERS ET AUX PROFESSIONNELS		
Déchets verts déchargés sur les plates-formes spécialement aménagée	s	
Dépôts avec véhicule de charge utile < 2m² (remorques simple essieu, véhicules camionettes type Kangoo, Berlingo)	10 € TTC	NON
pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes	Gratuit	
Dépôts avec véhicule de charge utile > 2m² (remorques double essieus, fourgons, carnions plateau)	20 € TTC	NON
pour les particuliers munis d'une attestation du Maire si dépôts dans les bennes	Gratuit	

PLAQUE AMIANTE ENTIERE		
Facturation dés le premier kilo - Pesée obligatoire à la déchetterie si tonnage < à 40 kgs, sur le pont bascule de l'usine d'inciération si tonnage supérieur à 40 kgs	* 220 € HT soit 264 € TTC/Tonne	NON
PLAQUE AMIANTE BRISEE, (chutes, dalles plafond, dalles de sol, soubassemen	t , pot de fleurs,	etc.)
Facturation dés le premier kilo - Pesée obligatoire à la déchetterie si tonnage < à 40 kgs, sur le pont bascule de l'usine d'inciération si tonnage supérieur à 40 kgs	* 886 € 45 HT soit 1063,74 € TTC/Tonne	NON

^{*} Ces tarifs seront révisés en fin d'année.

Annexes

Bilan des réunions des institutions du S1CTOM Sud-Allier en 2024

TYPE DE REUNIONS	DATE
Réunion de Bureau	06/02/2024 21/05/2024 01/10/2024 26/11/2024
Comité syndical	20/02/2024 05/03/2024 04/06/2024 14/10/2024 12/12/2024
Commission d'Appel d'Offres	04/06/2024 Bacs ordures ménagères et bacs collecte sélective Châssis 26 tonnes et benne à chargement latéral pour bacs de 500 à 3200L 08/06/2024 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation des déchets de Bayet
CST	26/02/2024 16/05/2024 23/09/2024 19/11/2024
	Autres
Lucane	Tous les trimestres
Commission de Suivi de Site LUCANE *	Pas de commission en 2022, à la demande des institutions de contrôles
Rencontres régulières exécutif Président + vice- présidents	1 fois par mois
Rencontre avec les syndicats du personnel	Selon les besoins



Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Ses missions sont de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

DAE

Déchets d'Activités Economiques, assimilables aux déchets ménagers mais produits par les secteurs artisanaux, commerciaux et industriels du territoire.

DASRI

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. Ce sont les déchets des hôpitaux, cliniques, professionnels de santé et des particuliers.

DDS

Les «déchets diffus spécifiques» sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et/ou l'environnement

Déchets ultimes

Est ultime, un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques actuelles, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

DEEE ou D3E

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Les DEEE regroupent les petits appareils ménagers (sèchecheveux, radio, console de jeux...), les gros électroménagers

(lave-linge, cuisinière, frigidaire...) et les écrans (téléviseur, ordinateur...).

Dioxines

Ce sont des composés chimiques organiques provenant d'un processus de combustion (production de chlore et de composés chlorés, incinération des déchets, sidérurgie, fabrication d'herbicides et pesticides, chauffage domestique...) et ayant un effet cancérigène et mutagène sur l'homme. Les molécules sont dites lipophiles et se dissolvent dans les graisses (le lait par exemple), d'où un risque de contamination par voie alimentaire.

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés. Ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers recyclables et les déchets collectés en déchetteries

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Elle joue notamment un véritable rôle de «police de l'environnement» auprès des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle agit pour le compte de l'Etat.

EMR

Emballages Ménagers Recyclables. Ils se composent des emballages à trier : papier, carton et brique alimentaire,

bouteille et flacon plastique, emballage métallique et bocal, bouteille et pot en verre.

ISDD

Installation de Stockage des Déchets Dangereux. L'enfouissement des REFIOM, notamment, est effectué dans des alvéoles étanches pour éviter toute infiltration d'eau de pluie et donc de pollution.

ISDI

Installation de Stockage de Déchets Inertes. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site. Le SICTOM possède une ISDI à Gannat, à côté de la déchetterie.

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement qui élimine des déchets non dangereux par enfouissement.

Métaux lourds

Les métaux lourds possèdent un numéro atomique élevé. Les plus courants et plus dangereux sont le mercure, le plomb, le cadmium, le chrome, le cuivre et le zinc. Ceux-ci s'accumulent dans les organismes vivants et peuvent ainsi contaminer l'ensemble d'une chaîne alimentaire. Ils sont généralement cancérigènes.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilées. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers recyclables.

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles. Désigne la part des déchets qui reste après la collecte sélective des emballages.

Redevance spéciale

La redevance spéciale (RS) correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets.

REFIOM

Ce sont les résidus de l'épuration des fumées issus de l'incinération des ordures ménagères. Ils intègrent les cendres volantes (particules fines entraînées par les gaz de combustion et arrêtées par les systèmes de dépoussiérage).

REOM

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un mode de financement du service public d'élimination des déchets ménagers. Sa tarification est calculée en fonction du service rendu à l'usager.

REP

Responsabilité Elargie du Producteur. Le principe de la REP est une application du principe « pollueur-payeur », en

effet le producteur est responsable de la gestion de son produit en fin de vie. Ce fonctionnement incite donc le producteur à favoriser la prévention, afin de réduire le coût de collecte, valorisation et d'élimination de son produit. Il est, en effet, encouragé à réduire le coût de la valorisation de ces produits une fois mis au rebut.

SICTOM

Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères.

UVE

Unité de Valorisation Energétique

Les Sictom de l'Allier se mobilisent















